

L'équipe de prise en charge :

Psychiatres :

Dr Joël OBERLIN

praticien hospitalier - chef de pôle

Dr Camille MEYER

praticien hospitalier

Gériatre :

Dr Isabelle HASSLER

Praticien hospitalier

Cadre de santé :

Fabrice BENOIT

Psychologue :

Alicia ERDINGER

Neuropsychologue :

Alexandra AMARGER

Assistante de service social :

Marie-Claire HASSENFORDER

Secrétaire :

Tatiana DJORDJEVIC

Infirmiers(ères)

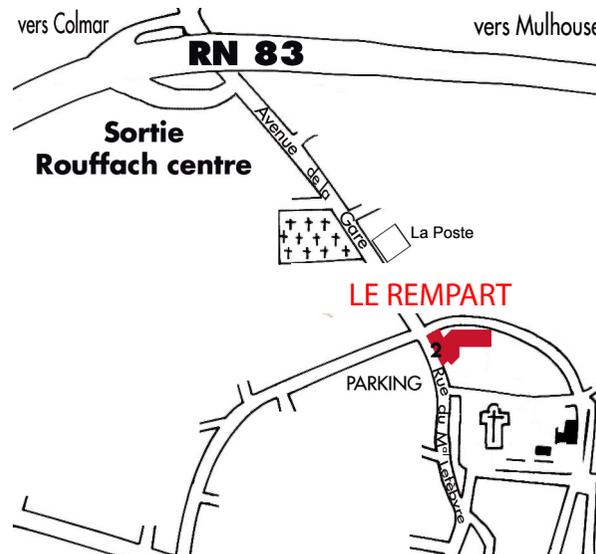
Aide-soignant(e)

Psychomotricienne / Ergothérapeute

Hôpital de jour intersectoriel de psychiatrie de l'âge avancé

Où nous trouver :

2, rue du Maréchal Lefebvre
68250 ROUFFACH



Où nous contacter :

Équipe soignante : 03 89 78 74 78

Secrétariat : 03 89 78 74 79

E-mail : hopitaljour.s4@ch-rouffach.fr



Hôpital de jour intersectoriel de psychiatrie de l'âge avancé

LE REMPART

3^e et 4^e étages

2, rue du Maréchal Lefebvre
68250 ROUFFACH

téléphone : 03 89 78 74 78



Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
8h30-17h

Centre hospitalier - Pôle Lauch-Thur-Doller
27, rue du 4^e RSM • BP 29 • 68250 ROUFFACH
Téléphone secrétariat : 03 89 78 70 14

Hôpital de jour intersectoriel de psychiatrie de l'âge avancé

LE REMPART

Une prise en charge ambulatoire de proximité des besoins en santé mentale des personnes âgées en collaboration avec le médecin traitant et tous les acteurs du réseau de soins gériatriques

Missions

Prendre en soins des personnes âgées présentant des difficultés d'ordre psychique et/ou comportemental, en alternative ou dans les suites d'une hospitalisation.

Evaluer leur situation médico-psychologique, cognitive et sociale (bilan à visée diagnostique).

Dispenser des soins adaptés et individualisés et en assurer leur continuité.

Prises en charges proposées

- Consultations spécialisées auprès de médecins et de psychologues
- Soins spécifiques :
 - soins infirmiers
 - entretiens individuels
 - activités thérapeutiques
 - thérapies psychomotrices
- Conseil, aide à l'accès aux droits et accompagnement auprès de l'assistante de service social

Objectifs

Préserver ou restaurer la place du sujet âgé dans son environnement pour accéder à un mieux être.

Accompagner les proches engagés dans la prise en charge des personnes âgées.

Modalités d'admission

L'admission est demandée par le médecin traitant ou le spécialiste.

La fréquence d'accueil est déterminée à l'admission puis rediscutée après une période d'évaluation.

La durée est limitée dans le temps, selon l'évolution clinique et l'orientation des soins.